

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 4 juin 2020 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Conférence Web
 Ghislain Perreault
 Daniel Dumontier
 Marthe Tardif
 Serge Brault
 Mario Dufour

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

<u>ORDRE DU JOUR</u> <u>ASSEMBLÉE DU 4 JUIN 20</u>20

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 mai 2020
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2020
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2020
- 5. Faits Saillant du rapport financier 2019
- 6. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
 - b) Démission Thomas Laplante
- 7. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Achat de casques et cagoules
 - c) Nomination du pompier Michel Bourassa à titre de lieutenant
- 8. Urbanisme
 - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
 - b) Adoption du 2ième projet de règlement Z2019-3
- 9. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Achat alufer: Assainissement des eaux usées
 - c) Étude charges et débits du réseau sanitaire
 - d) Réfection façade du garage municipal
- 10. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois de juin 2020
 - b) Comptes payés durant le mois de mai 2020
- 11. Comptes à payer (Factures)
 - a) LLG CPA (20 752.29\$)



- 12. Nomination vérificateur pour 2020
- 13. Demande de don ou commandite
 - a) Centre sportif Régional Groupe DPJL: Ordures, recyclage et déneigement
 - b) Apprendre en coeur
- 14. Compétences de la Cour municipale : Personnes autorisées à délivrer des constats d'infractions
- 15. Contrat pour service de conciergerie
 - a) Contrat pour service de conciergerie : Centre communautaire
 - b) Contrat pour service de conciergerie : Bibliothèque
 - c) Contrat de service de conciergerie : Hôtel de ville et salle de conseil
- 16. Adoption règlement d'emprunt #435 : Décontamination site du 311, rue de l'Église
- 17. Avis de motion : Règlement numéro 432-2 (tarification services rendus)
- 18. Varia
- 19. Public: Période de questions
- 20. Levée de l'assemblée

2020-06-163 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2020-06-163 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item Varia ouvert.

ADOPTÉE

2020-06-164 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 mai 2020

<u>Résolution #2020-06-164 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 mai 2020</u>

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 mai 2020.

ADOPTÉE

2020-06-165 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2020

<u>Résolution #2020-06-165 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2020</u>

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 mai 2020.

ADOPTÉE



2020-06-166
Adoption du
procès-verbal de
la séance
extraordinaire
du 21 mai 2020

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

<u>Résolution #2020-06-166 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2020</u>

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 mai 2020.

ADOPTÉE

Faits Saillant du rapport financier 2019

Faits Saillant du rapport financier 2019

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, la Mairesse, Madame Chantale Pelletier, fait la lecture des faits saillants du rapport financier 2019.

Loisirs

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour les mois de juin 2020.

Service des loisirs: Démission Thomas Laplante

Service des loisirs : Démission Thomas Laplante

L'article 6 du règlement 421 en matière de délégation, de contrôle et du suivi budgétaire prévoit la délégation du pouvoir d'embaucher, d'accepter une démission ou de congédier un employé à la directrice générale;

La Directrice générale, Madame Julie Archambault, dépose la lettre de démission de l'employé Monsieur Thomas Laplante datée du 27 mai 2020.

Incendie

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur le conseiller Mario Dufour fait la lecture du rapport du service de Sécurité incendies pour le mois de juin 2020.

2020-06-167 Service de sécurité incendies: Achat de casques et cagoules

Résolution #2020-06-167 : Service de sécurité incendies : Achat de casques et cagoules

CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'avoir des cagoules et des casques de combat pour le service de Sécurité incendies.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service de Sécurité incendies à procéder à l'achat de seize (16) cagoules et de cinq (5) casques de combat auprès de la compagnie *Aérofeu* pour un montant de 3 348.00\$ plus les taxes applicables;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



2020-06-168
Service de
sécurité
incendies :
Nomination du
pompier Michel
Bourassa à titre
de lieutenant

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Résolution #2020-06-168 : Service de Sécurité incendies : Nomination du pompier Michel Bourassa à titre de lieutenant

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de monsieur Michel Bourassa à titre de pompiers au sein du Service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien en date du 1er avril 2020.

CONSIDÉRANT QU'il est proposé de nommer un lieutenant affecté au PS-34 de la caserne de Saint-Blaise-sur-Richelieu suivant la nouvelle desserte de service effective depuis le 1^{er} avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bourassa a plusieurs années d'expérience a titre de pompiers et occupe également un poste de lieutenant affecté au PS-34 à la caserne de Saint-Blaise-sur-Richelieu au sein du service de Sécurité incendies de Montréal ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de Sécurité incendies nous recommande la nomination de monsieur Michel Bourassa pour combler le poste de lieutenant affecté au PS-34 à la caserne de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De nommer monsieur Michel Bourassa à titre de lieutenant au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville ;

ADOPTÉE

Urbanisme

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois de juin 2020.

2020-06-169 Adoption du 2ième projet de règlement Z2019-3

Résolution #2020-06-169 : Adoption du 2ième projet de règlement Z2019-3

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

CONSIDÉRANT QUE cette modification bonifie le cadre règlementaire existant;

CONSIDÉRANT QUE les normes actuelles ne répondent pas aux besoins de la Municipalité de Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 mars 2020.

CONSIDÉRANT QU'en suivant les directives ministérielles face à la pandémie COVID-19, une assemblée de consultation écrite de 15 jours a eu lieu à compter du mardi 19 mai, et ce, jusqu'au mercredi 3 juin 2020 17h.



CONSIDÉRANT QU'aucune demande citoyenne n'a été transmise pendant la période de consultation écrite ci-dessus mentionnée.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Que le 2e projet de règlement de zonage Z2019-3 soit adopté.

ADOPTÉE

Travaux publics

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Diego Pulido, Directeur adjoint des travaux publics fait la lecture du rapport du service des travaux publics pour le mois de juin 2020.

2020-06-170 Achat alufer: Assainissement des eaux usées

Résolution #2020-06-170 : Achat alufer: Assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE le traitement des eaux usées requiert un coagulant pour contrôler le phosphore dans l'eau avant le rejet des eaux traitées dans le cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise l'alufer pour contrôler le phosphore;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Kemira a soumis une offre au montant de 269\$ la tonne métrique suivant soumission en date du 20 mai 2020.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à faire l'achat d'alufer pour le traitement des eaux usées pour un montant de 7 424.40\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2020-06-171 Étude charges et débits du réseau sanitaire

Résolution #2020-06-171 : Étude charges et débits du réseau sanitaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville et de Saint-Cyprien-de-Napierville doivent entreprendre des travaux de mise aux normes de l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale intervenue entre les parties en 1993 doit aussi être mise à jour;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire et opportun de faire une caractérisation des débits et charges des deux municipalités, afin de formuler une répartition équitable des coûts d'opérations;

CONSIDÉRANT QUE cette répartition de coûts sera jumelée aux coûts d'immobilisation de la dite entente à intervenir;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes ont été sollicitées pour présenter une offre de service pour réaliser une étude de charges et débits des réseaux sanitaire de Napierville et de Saint-Cyprien-de-Napierville à 4 points de mesure ainsi qu'un point supplémentaire demandé par la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville;



CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des offres transmises soit celles de la firme *Les Services Consult-Eau* au montant 8 974,00\$ plus les taxes pour les quatre points de mesure commun et 1 833.00\$ plus les taxes pour le point de controle supplémentaire et celle de la firme *Enviroservices au montant de* 14 340,00\$ plus les taxes pour les quatre points de mesure commun et de 3 585.00\$ plus les taxes pour le point de contrôle supplémentaire;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de la firme *Les Services Consult-Eau* au montant de 10 807.00\$ plus les taxes incluant un montant de 8 974.00\$ payable à parts égales entre les deux municipalités, et un montant de 1 833.00\$ plus taxes à être assumé en totalité par la Municipalité St-Cyprien-de-Napierville pour la caractérisation d'un point supplémentaire;

Il est également résolu que les résultats d'analyses du point supplémentaire soient inclus dans le rapport final de Consult-Eau tel que soumis dans la proposition, pour des fins de connaissances globales sur les rejets.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2020-06-172 Réfection façade du garage municipal

Résolution #2020-06-172 : Réfection façade du garage municipal

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la réfection de la façade du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le montant requis aux fins de ces achats et travaux a été prévu au budget 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service de *Maçonnerie F.T* au montant de 6 063.40\$ plus les taxes applicables pour la pose de blocs, les armatures, mortier, colorants à mortier, vis et encrage.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de M*açconnerie F.T* pour les matériaux et travaux ci-dessus mentionnés pour un montant de 6 063.40\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Comptes à payer (Municipalité)

Comptes à payer (Municipalité)

2020-06-173 Comptes à payer pour le mois de juin 2020

Résolution #2020-06-173 : Comptes à payer pour le mois de juin 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de juin 2020 soit:

Municipalité au montant de 112 134.52\$
Salaires des membres du conseil au montant de 26 652.59\$
Bibliothèque au montant de 288.73\$
Loisirs au montant de 4 932.73\$
Incendie au montant de 6 200.14\$



Salaires des pompiers pour le mois de mai 2020 au montant de 39 820.41\$.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 19h51, car sa conjointe est une employée administrative.

2020-06-174 Comptes payés durant le mois de mai 2020

Résolution #2020-06-174 : Comptes payés durant le mois de mai 2020

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de mai 2020 soit:

Municipalité au montant de 148 234.35\$ Bibliothèque au montant de 1 098.58\$ Loisirs au montant de 25 420.29\$ Incendie au montant de 1 667.93\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (Factures)

Comptes à payer (Factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 19h52.

2020-06-175 LLG CPA (20 752.29\$)

Résolution #2020-06-175 : LLG CPA (20 752.29\$)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de LLG CPA au montant de 20 752.99\$ représentant l'audit financiers suivant la facture numéro 14494.

ADOPTÉE

2020-06-176 Nomination vérificateur pour 2020

Résolution #2020-06-176 : Nomination vérificateur pour 2020

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 966 du Code municipal, le Conseil doit nommer un vérificateur pour au plus trois exercices financiers;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De nommer la firme LLG CPA inc., vérificateur pour la Municipalité de Napierville pour l'année 2020.

ADOPTÉE

Demande de don ou commandite

Demande de don ou commandite

2020-06-177 Demande de don ou commandite: Centre sportif Régional Groupe DPJL: Ordures, recyclage et déneigement

<u>Résolution #2020-06-177 : Demande de don ou commandite : Centre sportif</u> <u>Régional Groupe DPJL: Ordures, recyclage et déneigement</u>

CONSIDÉRANT QUE le Centre Sportif Régional Groupe DPJL offre plusieurs services aux citoyens de notre Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens utilisent le stationnement pour des activités organisées sur les terrains des loisirs.

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs utilise leur conteneur pour leurs ordures.



CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Municipalité afin de prendre en charge une partie des frais de déneigement ainsi qu'une partie des frais de cueillette d'ordures et recyclage;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'allouer la somme de 5 119.80\$ pour l'année 2019-2020 au Centre Sportif Régional Groupe DPJL afin de payer une partie des dépenses de déneigement, d'ordures et de recyclage.

ADOPTÉE

2020-06-178
Demande de don
ou commandite:
Apprendre en
coeur

Résolution #2020-06-178 : Demande de don ou commandite: Apprendre en coeur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un don au montant de 4 290\$ à l'organisme Apprendre en cœur afin de les aider à reconduire le camp d'été Stimulaction pour l'année 2020 suivant la résolution numéro 2020-02-051;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de COVID-19 et des exigences de la santé publique, le camp d'été stimulaction ne pourra avoir lieu tel que convenu;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a transmis une demande de modification afin d'utiliser la somme reçue pour offrir le programme ALI, un programme d'activités de lecture interactive aux familles de Napierville, dans le respect des exigences de la santé publique ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal accepte que la somme antérieurement versée à l'organisme Apprendre en cœur pour le camp d'été Stimulaction soit utilisée pour le programme ALI.

ADOPTÉE

2020-06-179
Compétences de la Cour
municipale :
Personnes
autorisées à délivrer des constats
d'infractions

Résolution #2020-06-179 : Compétences de la Cour municipale : Personnes autorisées à délivrer des constats d'infractions

CONSIDÉRANT QUE les compétences de base des cours municipales suivant la Loi sur les cours municipales ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres dispositions se retrouvent dans le corpus législatif et donnent compétence aux cours municipales pour des situations particulières ;

CONSIDÉRANT QU'afin de pouvoir appliquer certaines lois une résolution octroyant le pouvoir aux procureurs de la poursuite afin de signer des constats pour lesquels des infractions auraient été commises sur le territoire de la municipalité de Napierville est nécessaire.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :



QUE le ou les procureurs nommés par la Ville de Saint-Rémi afin d'agir à titre de procureur devant la cour municipale commune de Saint-Rémi, les inspecteurs au service de la Municipalité et ceux de toute autre municipalité, autorisés par entente ou par règlement à agir sur le territoire de la présente Municipalité pour l'application de ses règlements, sont autorisés, pour et au nom de la présente municipalité, à délivrer des constats d'infraction, pour toute infraction à une loi, un règlement, une résolution ou une ordonnance du conseil en vertu desquelles la présente Municipalité est poursuivante.

ADOPTÉE

Contrat pour service de conciergerie

Contrat pour service de conciergerie

2020-06-180
Contrat pour
service de
conciergerie :
Centre
communautaire

Résolution #2020-06-180 : Contrat pour service de conciergerie : Centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service de conciergerie du centre communautaire se termine le 30 juin prochain;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission sur invitation a été transmise à deux fournisseurs soit Solutions Solu-Net inc.et Solution Pronet;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des deux soumissions reçues soit celle de Solution Pronet au montant 64 294.00\$ et celle de Solutions Solu-Net inc. au montant de 97 228.90\$ toutes deux taxes incluses:

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions reçues sont conformes aux documents d'appels d'offres;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit celle de Solution Pro-Net au montant de 64 294.00\$ taxes incluses pour le contrat de service de conciergerie du centre communautaire pour la période du 1 juillet 2020 au 30 juin 2022 le tout conformément au document d'appel d'offres.

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

2020-06-181 Contrat pour service de conciergerie : Bibliothèque

Résolution #2020-06-181 : Contrat pour service de conciergerie : Bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE suite à la fin du contrat d'entretien de la bibliothèque suivant la résolution numéro 2020-05-155 en date du 07 mai 2020, l'entreprise Solution Pro-Net inc. a transmis une offre de service au coût de 9 525\$ plus les taxes applicables afin d'offrir un contrat pour le service de conciergerie de la bibliothèque pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de l'entreprise *Solution Pro-Net inc.* au montant de 9 525.00\$ plus les taxes applicables pour le contrat de service de conciergerie de la bibliothèque pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021;



Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville le contrat à intervenir entre les parties;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2020-06-182
Contrat de
service de
conciergerie:
Hôtel de ville et
salle de conseil

<u>Résolution #2020-06-182 : Contrat de service de conciergerie : Hôtel de ville et salle de conseil</u>

CONSIDÉRANT QUE suite à la fin du contrat d'entretien de l'hôtel de ville et de la salle du conseil suivant la résolution numéro 2020-05-155 en date du 07 mai 2020, l'entreprise Solution Pro-Net inc. a transmis une offre de service au coût de 10 900.00\$ plus les taxes applicables afin d'offrir le contrat pour le service de conciergerie de l'hôtel de ville et de la salle du conseil pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de l'entreprise *Solution Pro-Net inc.* au montant de 10 900.00\$ plus les taxes applicables pour le service de conciergerie de l'hôtel de ville et de la salle du conseil pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville le contrat à intervenir entre les parties;

ADOPTÉE

2020-06-183
Adoption
règlement
d'emprunt #435
:
Décontaminatio
n site du 311,
rue de l'Église

<u>Résolution #2020-06-183 : Adoption règlement d'emprunt #435 : Décontamination site du 311, rue de l'Église</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a fait une demande d'aide financière dans cadre du programme « Climat sol-Plus volet 2 » pour la réhabilitation environnementale des sols dans le but de revaloriser un terrain municipal vacant situé au 311, rue de l'Église à Napierville;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce Programme de subvention, la municipalité de Napierville recevra la somme de 281 085.95\$ pour les travaux de réhabilitation environnementale ci-dessus décrits ainsi qu'une somme de 2 810.86\$ allouée pour les frais administratifs engendrés suivant lettre du Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en date du 10 janvier 2020 présenté à l'annexe « A »;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité de Napierville doit faire l'objet d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donnée lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

Qu'un règlement numéro 435 établissant un emprunt et une dépense de 700 000\$ pour l'éxécution de travaux de réhabilitation environnementale des sols sur le site du 311, rue de l'Église à Napierville soit adopté.

ADOPTÉE



2020-06-184
Avis de motion :
Règlement
numéro 432-2
(Tarification
services rendus)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

<u>Résolution #2020-06-184 : Avis de motion : Règlement numéro 432-2</u> (<u>Tarification services rendus</u>)

Monsieur le conseiller David Dumont donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 432-2 modifiant l'annexe B *Service des incendies* du Règlement numéro 432 établissant les tarifs pour divers services rendus par la municipalité de Napierville.

De plus un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

Varia

Varia

Public: Période de questions

Public: Période de questions

Intervention de : Aucune assistance, séance tenue à huis clos selon les directives ministérielles en lien avec la COVID-19, séance enregistrée vocalement et disponible sur le site internet de la municipalité;

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2020-06-185 <u>Levée de</u> <u>l'assemblée</u>

Résolution #2020-06-185 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h03.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE